

## Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

Présents : Mesdames DALIA Odile, GOSTOMSKI Julie, GROISON Marie-Édith, MANEA Rodica, NOËL Aude ; Messieurs BENAS Gilbert, CHRISTEL Daniel, DAVANTURE Éric, MAZOYER Arnaud, ROYER Michel, VITARD Michaël.

Étaient représentés : SAVOYE Marie-Paule par CHRISTEL Daniel ; MOREAU Audrey par GOSTOMSKI Julie ; DAVANTURE Éric par NOËL Aude.

Secrétaire de séance : Mme DALIA Odile

Lecture du compte-rendu du 27 juin 2024 : adopté à l'unanimité

### Délibérations :

➤ Forêt communale : tarification affouages 2024-2025 : les affouages sont toujours à faire dans les bois de Bragny. Un chemin sera aménagé pour avoir un accès dans le bois pour marquer les arbres à couper. Le prix 2024 est conservé pour 2025 : 22 € la portion de bois.

Accepté à l'unanimité.

➤ Forêt communale : état d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025 : Il s'agit des coupes à continuer, toujours en Bragny. L'accès étant difficile, on a peu d'affouagistes. Si la coupe n'est pas finie en 2025, elle sera à nouveau reportée en 2026. L'ONF a inscrit à l'état d'assiette les coupes à faire à Bragny, avec proposition de reporter les coupes non réalisées l'année suivante.

Accepté à l'unanimité.

➤ Réfection de la maison située rue du Treuil : demande de subvention RENOV auprès du Grand Chalon : Une aide financière du Grand Chalon est possible dans le cadre du programme local de l'habitat : aide « RENOV + parc communal », attribuée lorsque deux types de travaux énergétiques sont réalisés. Le projet consistant à une isolation de la maison, et des changements d' huisserie, on peut demander cette aide. Pour les travaux, nous avons deux propositions : l'une consistant à remonter les planchers (car la pièce au rez-de-chaussée est basse de plafond) et pour l'étage aller jusqu'au sous-toit ; ou garder le rez-de-chaussée en sous-sol.

Les travaux d'isolation ont été chiffrés à 21 356,77 € HT et le remplacement des huisseries à 7 854,20 € HT, d'où un total prévisionnel de 29 210,97 € HT. Le montant de la subvention possible peut être de 8 000 €.

Accepté à l'unanimité.

➤ Attribution du marché pour l'aménagement de l'Avenue de Bourgogne et la Réfection de la Rue Boudelle : pour l'avenue de Bourgogne, les travaux à réaliser par la commune concernent les trottoirs depuis le pont (vers le café) jusqu'aux bâtiments du diocèse ; pour la rue Boudelle, il s'agit de refaire la bande de roulement et l'accès aux propriétés sur le domaine public.

Pour l'avenue de Bourgogne : des places de parking seront réalisés, en chicane, avec marquage au sol. Les canalisations seront refaites. La chaussée sera rabotée, puis recouverte par un enrobé depuis le cimetière jusqu'au pont après le café. Ces travaux de réfection du tapis de la chaussée sont à charge du département de Saône et Loire. La chicane sera modifiée pour permettre une meilleure visibilité. Les travaux ne débuteront qu'après les vendanges et dureront environ un mois. La route sera barrée, et une déviation sera mise en place par la rue des 4 Chemins.

Le Grand Chalon interviendra lors de l'aménagement du parc de la pêcherie en abaissant le mur de clôture jusqu'à 1,20 m et changer le portail pour une meilleure visibilité de la future rivière réaménagée depuis l'avenue de Bourgogne.

Après étude des devis réalisés par différentes sociétés, c'est l'entreprise la mieux-disante EIFFAGE qui est choisie pour réaliser les travaux pour un montant global de 66 900 € HT, soit 80 280 € TTC.

Accepté à l'unanimité.

➤ Finances communales : décision modificative n° 1 : Plusieurs matériels ont été vendus, dont une remorque. Pour intégrer la somme reçue au budget, il est obligatoire d'effectuer un changement d'écriture

Accepté à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

✓ Point sur la rentrée scolaire : une nouvelle employée a été embauchée à temps partiel : Mme GENEVOIS Audrey, pour encadrer le Centre de loisirs et le Restaurant scolaire. Une autre employée, qui était sous contrat, a décidé d'arrêter. Il manque donc encore une personne pour faire le ménage et aider au Restaurant scolaire.

La rentrée scolaire s'est bien passée, il y a 83 élèves inscrits.

✓ Information sur les travaux liés à la gestion des inondations : les dossiers d'aménagement de deux bassins de ralentissements des ruissellements en Messant et aux Moulins sont en voie de finalisation.

✓ Information suite à la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet et les services de la DIRCE pour la gestion de la voirie située à la sortie de la RCEA : L'État est responsable de la route allant vers Jambles ; il devra prendre en charge la réparation de la voirie.

✓ Pour la route de Tenange, le dossier est toujours en justice avec l'État, pour prise ne compte des désordres par la DIRCE. Quant au chemin se trouvant après le Looping (délai des travaux d'extension de la RCEA), il sera rétrocédé à la commune.

✓ Assignation devant le tribunal administratif suite à la contestation d'un permis de construire : Il s'agit du dossier concernant la construction d'un cuvage, demandé par M. LAGARDE de Rosey, mais se trouvant sur la commune de Saint-Désert, la construction contestée par la commune de Rosey.

Ce cuvage se trouve dans le périmètre de 500 mètres de l'église de Rosey, classée Monument Historique. L'ensemble du bâtiment a été revu et corrigé par M. LAGARDE, suite aux prescriptions faites par les architectes des bâtiments de France, mais il existe encore une contestation du voisinage et du Conseil municipal de Rosey. Le permis de construire ne pouvant être refusé par le Maire de Saint-Désert dans ces nouvelles conditions, néanmoins la commune de Saint-Désert est assignée au tribunal administratif.

✓ Point sur la gestion des salles communales : Une réflexion est faite sur l'éventualité d'une astreinte les week-ends de location de la salle des fêtes. À plusieurs reprises, le compteur électrique a disjoncté, souvent à cause d'une mauvaise gestion des prises électriques par des surcharges d'appareils électriques. L'accès au compteur électrique est réglementé, il est donc obligatoire de solliciter une personne qualifiée pour y accéder. Le coût d'une astreinte peut être très élevé. La question s'est posée de faire appel à un électricien le week-end...une information des précautions à prendre sera communiqué aux personnes louant la salle

✓ Terrain de tennis : il est peu utilisé. La gestion des clés est parfois difficile, la pose d'une serrure à code est envisagée.

✓ Le SYDESL va changer toutes les lampes des lampadaires en LED dans un délai de cinq ans dans le cadre du Fond vert, une participation financière de la commune sera nécessaire.

✓ Pour la plantation des arbres entre la RCEA et les terrains vers le stade, l'entreprise POTIGNON de Blanzay a été choisie. Une journée citoyenne, un mercredi, pourrait être proposée pour une aide à cette plantation.

Sauf modifications : le prochain conseil municipal est prévu pour le jeudi 17 octobre 2024.

Les suivants ont également été programmés pour 2024 : jeudi 21 novembre et jeudi 19 décembre.